



Communiqué de presse

22 avril 2020

Pas d'école sans les parents

Laurence Guillermou
chargée de
communication

T : 06 82 81 40 82

108/110, avenue Ledru-Rollin
75544 Paris Cedex 11

Comme à son habitude, le ministre de l'Éducation nationale a choisi de communiquer les premières mesures de déconfinement à destination des élèves par voie de presse. La FCPE, consultée en amont, n'a pas été associée à ces choix, pour lesquels elle s'interroge.

Ainsi, décider d'un « plafond » de 15 élèves par classe n'a de sens que si on connaît l'aménagement du bâtiment ou encore la taille des salles des établissements tout comme définir une organisation du temps scolaire sans prendre en compte les transports scolaires, la restauration, l'internat et le périscolaire. Opter pour des demi-groupes, sans que l'on sache comment les parents pourront accompagner leurs enfants durant les cours à distance (sachant de surcroît que le congé maladie pour rester auprès de ses enfants sera supprimé le 1^{er} mai) ni comment les enfants suivront durant une semaine un enseignement à distance sans leur enseignant, est incompréhensible. Envoyer en premier lieu les plus jeunes enfants peut aussi poser question, sachant qu'il aurait été probablement préférable de rescolariser d'abord les plus autonomes, donc les plus âgés.

Enfin, le savon et les serviettes ne sont pas les seuls impératifs pour suivre les gestes barrières : quel est l'état des sanitaires, comment est-il possible de maîtriser la circulation dans les couloirs ou dans les cours... sont autant d'interrogations auxquelles les maires ne pourront pas répondre seuls.

Si les parents ne sont pas mieux associés dans la construction des réponses qui continuent de se poser, nous ne voyons pas comment la rentrée pourrait bien se passer.

Nous appelons donc l'ensemble des représentants de parents d'élèves élus dans tous les établissements à être au cœur de l'élaboration et du suivi des mesures qui doivent accompagner le déconfinement localement. C'est à eux qu'il revient d'inviter les autres acteurs de la communauté éducative ainsi que les représentants des collectivités territoriales pour travailler ensemble à l'accueil de leurs enfants, sans risque sanitaire.

Le conseil d'administration national